

L'ETAT DANS L'AUBE

Lettre des services de l'Etat - n° 23 - Février 2020



@Prefet_10



@prefetaube

Monsieur Stéphane ROUVÉ, nouveau préfet de l'Aube



Nommé préfet de l'Aube par décret du 15 janvier 2020, **M. Stéphane ROUVÉ** a pris ses fonctions lundi 3 février dernier en rendant hommage aux morts pour la France, conformément à la tradition républicaine.

Retrouvez son parcours en cliquant [ici](#)

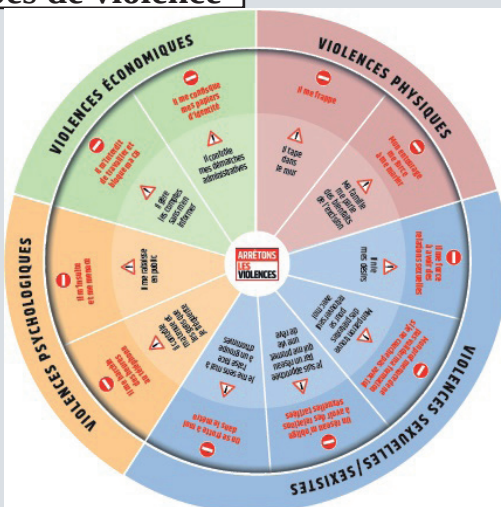


La roue des violences, un outil de lutte contre tous les types de violence

Diffusé par le Secrétariat d'État chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations aux partenaires concernés par cette problématique. La « **Roue des violences** » est un outil pédagogique qui consiste à référencer, sur un document de la forme d'un disque en carton, des exemples concrets de violences, qu'elles soient sexuelles, sexistes, psychologiques, physiques ou encore économiques. Divisé en quatre grandes catégories, il recense dans un premier cercle les comportements inquiétants, puis dans un second les situations inacceptables qui risquent d'en découler.

Cette « **roue des violences** » vise à sensibiliser les jeunes et les professionnels (santé, police, justice, éducation) à tous les types de violence auxquels ils peuvent être confrontés dans leur vie.

Pour plus d'informations, cliquez [ici](#)



Retour sur les actions portées et réalisées par l'ARS en 2019



En 2019, dans le département de l'Aube, une véritable dynamique de territoire concernant le **déploiement de la télémédecine** s'est mise en place, notamment dans le cadre du « plan urgences » pour structurer et améliorer les relations entre les EHPAD et l'hôpital. 36 EHPAD sur 40 ont été équipés avec le soutien conjoint de l'ARS et du Conseil départemental. Pour développer les lieux dédiés à la téléconsultation, la Délégation Auloise de l'ARS a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt début 2019 avec comme résultats l'équipement des premières officines de la région Grand Est (Mailly-le-Camp, Verrières et Saint-Parres-lès-Vaudes).

Dans le domaine des soins de proximité, 2019 a vu la création de la garde de jour **des transporteurs sanitaires privés pré-urgences hospitalières** (diminuant de 40% les secours d'urgence à la personne des sapeurs-pompiers).

En matière de prévention, le 4 octobre 2019, a été signée une Convention départementale entre **l'Éducation Nationale et l'ARS** pour promouvoir la santé des élèves.

Dispositif « Devoirs faits » au collège

Le dispositif « **Devoirs faits** » s'adresse à des élèves volontaires, collégiens et élèves de 3ème prépa-métiers, et tout particulièrement aux familles qui ne disposent pas des ressources ou du temps nécessaire pour accompagner leur enfant dans la réalisation de leurs devoirs.

Chaque élève qui le souhaite peut bénéficier, au sein de l'établissement, d'heures d'accompagnement sur un temps **en dehors des heures de classe**.

L'aide est assurée très majoritairement par les professeurs de l'établissement, mais également par des assistants pédagogiques, d'éducation ou des volontaires service civique.



Lutte contre le frelon asiatique, tueur d'abeilles

Le frelon asiatique *Vespa velutina nigrithorax* a été introduit en France en 2004 dans le Lot-et-Garonne. Depuis, il s'étend sur tout le territoire français et la progression en France se poursuit. **Il est présent officiellement depuis 2015 dans notre département.** Il est réputé pour être un tueur d'abeilles et détruire les ruches, ce qui pose bien évidemment des problèmes aux apiculteurs. Ses piqûres ne sont pas plus dangereuses pour l'homme que celles des autres hyménoptères, mais ses attaques sont souvent massives et soutenues lorsqu'il est dérangé, pouvant entraîner un risque pour les populations.

Sa détection est primordiale pour pouvoir limiter son expansion sur le territoire et procéder si nécessaire à la destruction des nids, ces derniers lui permettant de continuer son invasion.

Il apparaît nécessaire de consolider les modalités de détection du frelon asiatique. Il est important d'informer les particuliers sur cet organisme nuisible, et ainsi de pouvoir limiter ses dégâts sur l'environnement et limiter les risques humains. C'est pourquoi un courrier de sensibilisation a été adressé à tous les maires et présidents d'EPCI de l'Aube par le préfet de l'Aube en décembre 2019. Une affiche d'information a été jointe afin que le frelon asiatique puisse être reconnu et signalé dès le printemps 2020 auprès des référents identifiés pour le département de l'Aube (06 63 77 47 84 frelonasiatique10@gmail.com ou 03 25 92 61 56 asadelaube@outlook.fr)
Plus d'informations [ici](#)

Plan de Prévention du Risque Inondation Seine Aval (PPRI)

Le plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) a pour objectif de limiter les nouvelles implantations humaines dans les zones les plus dangereuses, de réduire la vulnérabilité des installations existantes en préservant les capacités d'écoulement et d'expansion des crues. Le PPRI définit ainsi des zones inconstructibles et des zones constructibles sous réserve de prescriptions. Il peut également imposer d'agir sur l'existant pour réduire la vulnérabilité des biens. **Le PPRI en vigueur a été approuvé le 09.01.2020.**

Plus d'informations en cliquant [ici](#)

Sécurité routière



Directeur de la publication :
Stéphane ROUVÉ, préfet de l'Aube
Préfecture de l'Aube, 2 rue Pierre Labonde, CS 372, 10025 Troyes CEDEX